



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-72

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de la convention pour l'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 14 juin 2022
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Navaz MOUHAMADALY

Nombre de présents : (34)

Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoul)

Absent(e)s et représenté(e)s : (7)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoul) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsoul)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de la convention pour l'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Syndicat envisage, avec l'accord de chacun des 15 propriétaires, d'engager une extension du réseau d'eaux usées de la voie privée rue Nouvelle sur la commune de VILLIERS-LE-BEL.

Le propriétaire donne au Syndicat, qui accepte, sous réserve de l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), le mandat permettant de faire réaliser en son nom, et pour son compte, les travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées, ainsi que de ses branchements jusqu'en limite de clôture, sur le domaine privé lui appartenant de la rue Nouvelle.

S'agissant d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, le coût des travaux sera engagé par le Syndicat et du fait, de leur intérêt général, ils bénéficient de subventions de la part de l'AESN.

Le montant des travaux est estimé à 10 850 € TTC, la subvention de l'AESN est d'un montant de 3 750 € TTC, la subvention de la commune est d'un montant de 1 000 € TTC et la participation estimée du propriétaire de 6 100 € TTC.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 458, article 4581.

Les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 458, article 4582.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie,

Vu le projet d'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL,

Vu le projet de convention concernant les travaux d'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

16 – Signature de la convention pour l'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la convention concernant les travaux d'extension du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à VILLIERS-LE-BEL,
- 2- **Prend acte que** les crédits en dépenses sont prévus au budget eaux usées, chapitre 458, article 4581,
- 3- **Prend acte que** les crédits en recettes sont prévus au budget eaux usées, chapitre 458, article 4582,
- 4- **Et autorise** le Président à signer la convention avec chacun des 15 propriétaires et tous les actes relatifs à cette convention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ



Président du SIAH
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

